

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIDILARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

AUG 1 1979

UNICA COMMON

2038°

SÉANCE: 25 OCTOBRE 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATTERES	
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2038)	Page 1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud: Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2038e SEANCE

Tenue à New York le mardi 25 octobre 1977, à 15 heures.

Président : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2038)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. La question de l'Afrique du Sud:

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Conformément aux décisions que le Conseil a prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Arabie Saoudite, du Nigéria, du Togo et de la Tunisie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Baroody (Arabie Saoudite), M. Garba (Nigéria), M. Kodjovi (Togo) et M. Mestiri (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des demandes des représentants de l'Algérie et du Sénégal, qui désireraient être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. En raison du nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, je prie les représentants de l'Algérie et du Sénégal d'occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie) et M. Fall (Sénégal) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

- 4. Mlle LOPEZ (Venezuela) [interprétation de l'espagnol]: Il est de fait que la semaine dernière la situation en Afrique du Sud s'est considérablement aggravée. Les derniers événements sont la conséquence logique d'un processus systématique de répression grandissante contre toute manifestation tendant à amener un changement favorable pour la majorité de la population du pays.
- 5. Etant donné ces événements, qui font apparaître une fois de plus la nature véritable du régime d'apartheid, intransigeant et inflexible, les arguments avancés il y a sept mois pour repousser ce débat et le vote sur les projets de résolution qui avaient été présentés [S/12309 à S/12312] ne sont pas valables.
- 6. Si nous avons attendu pendant tous ces mois sans obtenir aucun résultat des initiatives entreprises par certaines puissances pour trouver une solution aux problèmes complexes de la région, le moment est venu maintenant d'agir résolument. Les espoirs fondés sur le Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures énergiques contre le régime d'apartheid ont été déçus bien souvent et pour des raisons diverses. Mais, étant donné l'urgence et la gravité de la situation actuelle, il est indispensable que le Conseil prenne d'urgence des mesures efficaces.
- 7. Les dispositions des quatre projets de résolution présentés par les délégations africaines membres du Conseil constituent, à notre avis, un cadre approprié à l'action que nous devons entreprendre pour continuer à combattre la politique d'apartheid. Si elles étaient dûment appliquées par tous les Etats Membres, ces mesures concrètes devraient faciliter l'obtention de résultats plus efficaces.
- 8. Il y a quelques jours, une délégation de l'Organisation de l'unité africaine et de son secrétariat s'est rendue dans notre pays. A cette occasion, le Président du Venezuela, M. Carlos Andrés Pérez, a réitéré la décision de notre gouvernement de n'avoir aucun lien avec le régime de Pretoria. Voici ce qu'il a dit:
 - "... c'est un grand honneur pour le Venezuela que de recevoir la délégation de l'Organisation de l'unité afri-

caine. Nous éprouvons la plus profonde sympathie pour les luttes qui auront nécessairement pour résultat la libération de l'Afrique et nous sommes solidaires de ces luttes."

- Il a également déclaré que le Venezuela était prêt à coopérer pleinement à la lutte que mène l'Afrique pour sa libération, et il a fait savoir à cette délégation que l'Afrique pouvait compter sur le vote du Venezuela à l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur sa solidarité et son appui matériel.
- 9. Pour terminer, je tiens à dire que le Gouvernement du Venezuela dénonce catégoriquement les mesures de répression prises récemment par le régime raciste. La fermeture de deux journaux, porte-parole de la majorité de la population, vient limiter l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux: le droit à l'information. Toutefois, nous trouvons une consolation dans le fait que ces mesures reflètent la crainte croissante qu'éprouvent les racistes sud-africains au fur et à mesure que s'intensifie le combat contre l'injustice.
- 10. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) /interprétation de l'anglais]: Les événements survenus ces derniers jours en Afrique du Sud nous ont conduits à une étape décisive dans nos discussions sur ce pays tragique. Ces événements démontrent clairement que le régime minoritaire raciste est fermement décidé à écraser tout genre d'opposition aux pratiques inhumaines et violentes de l'apartheid et que la liberté d'expression, la liberté de parole, la critique ouverte ou n'importe quelle sorte de liberté pour la majorité opprimée lui sont intolérables. Ces événements signifient aussi que le Conseil de sécurité doit renoncer aux arguments inutiles et égoïstes selon lesquels il serait encore possible d'amener un changement pacifique et constructif en Afrique du Sud. Le Conseil doit prendre des mesures urgentes afin d'isoler le régime minoritaire au sein de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit maintenant aider activement à mettre fin au système de l'apartheid.
- 11. Le Ministre de la prétendue justice du régime minoritaire raciste sud-africain vient de réaliser un coup destiné à éliminer les vestiges de la liberté dans le pays. Dix-huit organisations ont été frappées d'interdiction. Elles comprennent l'Association des parents noirs, la Convention du peuple noir, le Mouvement des étudiants sud-africains, l'Organisation des étudiants sud-africains, le Conseil représentatif des étudiants de Soweto, le Syndicat des journalistes noirs, le Programme communautaire noir, l'Organisation de jeunesse nationale et l'Institut chrétien. Deux grands journaux noirs, The World et Week-end World, ont été fermés. Leurs rédacteurs en chef ont été arrêtés. En outre, des dizaines de Noirs sud-africains éminents ont été arrêtés ou détenus et un certain nombre de Blancs sud-africains éminents ont été frappés d'interdiction. On peut citer parmi eux Donald Woods, rédacteur en chef du Daily Dispatch d'East London, et le Dr Beyers Naude, directeur de l'Institut chrétien.
- 12. En interdisant ces organisations et en décidant d'arrêter et d'interdire des dizaines de personnes, le Gouvernement sud-africain déclare qu'il cherche à mettre

- un terme à une "campagne de haine dirigée contre les Blancs" et organisée par une "minorité" dont le but est de conduire le pays à l' "anarchie". Le langage des racistes sud-africains est aussi révélateur que leurs actions. Devant ce langage, toute personne raisonnable comprendra facilement qu'il s'agit de propos dangereux et paranoïaques tenus par un régime consumé par le racisme et la peur, un régime qui, se berçant d'illusions, a l'intention d'utiliser sa puissance pour semer la violence partout.
- 13. L'Organisation de l'unité africaine a toujours soutenu que le régime sud-africain était un régime fasciste et que l'on ne saurait espérer aucun changement véritable tant que ce régime restera au pouvoir. Les événements de la semaine dernière prouvent que nous avions raison. Les actions du régime sud-africain sont à la fois révoltantes et "logiques"; elles font partie de la logique du racisme et ne devraient étonner personne. En fait, nombreux sont ceux parmi nous qui avaient prédit ce genre d'actions.
- 14. Le Conseil de sécurité doit par conséquent revoir d'urgence sa position à l'égard de la question de l'Afrique du Sud. Ma délégation estime que nous devons prendre des mesures contre le régime raciste d'Afrique du Sud dès maintenant et que nous devons adopter les projets de résolution qui ont été présentés au Conseil le 29 mars dernier sur cette question. C'est le moins que nous puissions faire
- 15. Comme on le sait, certains membres du Conseil, dans le passé, ont insisté sur la prudence en la matière. Ils ont soutenu que les mesures demandées par le Groupe africain étaient hâtives. Ils ont dit, et continuent de dire, que les puissances occidentales peuvent user de persuasion auprès de l'Afrique du Sud et l'amener à changer, à être plus raisonnable et à desserrer les liens de l'apartheid. On nous a dit que la meilleure manière d'assurer le changement est d'avoir recours à des "moyens pacifiques", et certains ont même dit qu' un changement fondamental peut intervenir au profit tant des Noirs que des Blancs".
- 16. Au printemps de cette année, on a persuadé les membres du Conseil de suspendre la discussion sur l'Afrique du Sud. On leur a dit que des représentants des puissances occidentales se rendraient en Afrique du Sud et indiqueraient clairement à M. Vorster que le temps pressait, qu'ils exigeraient des changements et le menaceraient de sanctions de la part des Nations Unies au cas où ces changements ne se concrétiseraient pas. On a également dit aux membres que la nouvelle administration à Washington s'était engagée à obtenir le gouvernement de la majorité en Afrique du Sud et userait de son pouvoir et de son influence pour provoquer le changement. On leur a laissé entendre qu'ils verraient bientôt la preuve que la nouvelle politique des Etats-Unis et des pays occidentaux était viable. Le Conseil a été invité à retarder de deux mois la discussion de cette question. Nous avons maintenant attendu six mois, et il nous a été prouvé que ceux qui demandaient au printemps le renvoi de la discussion faisaient preuve de naiveté, ne recherchaient que leurs intérêts propres et émettaient une proposition dangereuse. Le régime raciste nous a maintenant donné la preuve indéniable de son caractère fasciste.

17. Les moyens de communication de l'Occident euxmêmes, dont on ne saurait guère dire qu'ils soient favorables au tiers monde, ont montré qu'ils comprenaient ce qui se passait en Afrique du Sud. Le correspondant du Washington Post à Johannesburg, parlant l'autre jour de M. Vorster, a dit:

"Ses déclarations indiquent plus clairement que jamais que son pays a décidé de faire fi des pressions du monde extérieur, y compris les Etats-Unis, et qu'il a l'intention d'écraser toute dissension, blanche ou noire, quel qu'en soit le coût pour son image à l'étranger."

Le 21 octobre, le *Christian Science Monitor* a cité un fonctionnaire américain, qu'il n'a pas nommé, qui s'est exprimé dans le même sens. Selon ce journal, le fonctionnaire a dit, à propos du régime de Vorster:

"Il n'y a absolument aucun signe que ce régime se prépare à opérer quelque changement important que ce soit dans la bonne direction."

Le même fonctionnaire a ajouté:

"Tout semble indiquer que ce régime a l'intention de poursuivre la politique d'apartheid et, si besoin est, de la renforcer militairement, politiquement et économiquement."

James Hoagland, journaliste respecté du Washington Post, a écrit, le 20 octobre, que la minorité blanche essayait "de revenir en arrière d'une décennie en ce qui concerne la prise de conscience politique accrue des Noirs". Il a fait remarquer que la plupart des organisations frappées d'interdiction et des personnes arrêtées la semaine passée étaient connues pour leur modération et leur engagement à l'égard de changements par des moyens pacifiques. Il a conclu que la majorité sud-africaine

"n'avait maintenant aucune autre possibilité politique majeure que d'accepter la politique de développement séparé du gouvernement, internationalement condamnée, ou de recourir à la violence".

- 18. Il doit maintenant être bien évident, même pour les plus insensibles, que le régime raciste d'Afrique du Sud ne veut ni changements ni réformes. Il n'est nullement intéressé aux changements par des "moyens pacifiques" ou autres. Il entend préserver ce qu'il appelle sans pudeur le "mode de vie sud-africain", c'est-à-dire l'apartheid.
- 19. Il semble que certains membres, même maintenant, refusent d'admettre la vérité en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Il semble également qu'ils soient peu disposés à voir l'Organisation des Nations Unies prendre une action énergique contre le régime minoritaire raciste. Les Etats-Unis en particulier, nous dit-on, s'inquiètent des conséquences d'une telle action car la communauté internationale, paraît-il, aurait besoin de la coopération de l'Afrique du Sud pour parvenir à des "règlements" en Namibie et au Zimbabwe.
- 20. Nous devons étudier très attentivement cet argument, car il est utilisé en vue de dissuader une fois de plus le Conseil de sécurité d'agir. La première question qu'il

convient de poser est celle de savoir si les puissances occidentales hésitent à agir parce qu'elles ne voient pas la vérité ou si elles ne voient pas la vérité parce qu'elles hésitent à agir.

- 21. Ma délégation estime qu'il importe de parler de la manière la plus franche. A notre avis, si les puissances occidentales n'ont pas pris de mesures contre l'Afrique du Sud et ont cherché à empêcher l'Organisation des Nations Unies d'agir, c'est parce qu'elles craignent un certain bouleversement qui pourrait résulter du démantèlement de l'apartheid.
- 22. L'ancien Secrétaire d'Etat, M. Kissinger, s'est expliqué de la manière la plus claire sur ce point dans sa conférence de presse sur l'Afrique australe et le Liban tenue le 11 septembre de l'an dernier. Il a dit que les Etats-Unis souhaitaient voir une transition "pacifique" vers le gouvernement de la majorité en Afrique australe. Et il a ajouté : "La lutte armée est un processus qui conduit à la radicalisation". Telles sont les paroles mêmes de M. Kissinger, qui en fait a parlé de "la probabilité de la radicalisation du continent africain tout entier". Il a poursuivi : "Les Etats-Unis et leurs alliés ne veulent pas voir des gouvernements radicaux apparaître en Afrique australe." De tels gouvernements, semblait-il croire, menaceraient les intérêts occidentaux vitaux dans la région. Les Etats-Unis et leurs alliés chercheraient donc à user de leur influence pour que la transition vers le gouvernement de la majorité s'opère "par des moyens pacifiques" et soit mise en oeuvre "par des gouvernements modérés". Telle était la manière de protéger les intérêts occidentaux.
- 23. Nous constatons que la logique de M. Kissinger est encore suivie aujourd'hui et qu'elle est le fait de toutes les grandes puissances occidentales. C'est cette logique qui conduit ces puissances à demander des délais et à conseiller la prudence, sans s'inquiéter de ce qui est le mieux pour l'Afrique et les peuples africains. Les gouvernements peuvents dire qu'ils abhorrent l'apartheid ou même qu'ils souhaitent voir une "transformation fondamentale" s'opérer en Afrique du Sud. Mais ce ne sont là que des mots, et tandis que ces mots sont prononcés les gens meurent en Afrique du Sud.
- 24. C'est un fait que les gouvernements et les milieux d'affaires occidentaux reconnaissent ouvertement qu'ils ont des intérêts vitaux de plus en plus importants en Afrique australe. Parmi ces intérêts, il faut comprendre l'accès aux ressources minières de la région et aux marchés, l'exploitation d'une main-d'oeuvre à bon marché et le contrôle des grandes routes commerciales stratégiques. Les porte-parole de l'Occident ne présentent aucune excuse quand ils parlent de la nécessité de défendre leurs intérêts en Afrique australe.
- 25. C'est un fait bien connu que ces intérêts pèsent lourdement dans la planification de la politique des pays occidentaux en Afrique australe. Tout journaliste compétent, tout fonctionnaire international, tout érudit peut fournir une documentation complète attestant de ce fait. Cependant, de telles considérations ne sont jamais invoquées dans nos discussions ici. Ne serait-il pas préférable de présenter au grand jour les problèmes réels? Si nos

discussions continuent de tourner autour de raisons qui n'en sont pas, nous ne ferons que perdre notre temps et nous manquerons à nos obligations envers la communauté internationale.

- 26. Ma délégation estime que le Conseil de sécurité doit discuter de ces questions. Il se peut fort bien que l'on rejette mes observations comme constituant une attaque arbitraire et déraisonnable contre des hommes animés de bonnes intentions, mais nul ne doit se laisser leurrer par de tels arguments, si prévisibles soient-ils. Que le Conseil s'informe des faits qui lui sont soumis. Qu'il réunisse les preuves pertinentes, comme nous l'avons fait, et décide si ce que nous disons est vrai. Nous sommes certains que s'il agit ainsi nous serons en mesure de discuter des véritables problèmes et d'accomplir quelque progrès.
- 27. Il n'y a pas la moindre preuve qui permette d'étayer l'affirmation selon laquelle les grandes puissances occidentales peuvent persuader le régime raciste sud-africain de se réformer lui-même ou d'opérer des changements. Le fait que certains ont été persuadés d'accepter cet argument n'a eu qu'une conséquence: celle d'exacerber la crise en Afrique australe. La cause de la liberté et de l'indépendance en a été compromise. Rangeons-nous à l'évidence. Le long retard apporté dans nos délibérations a aidé le régime raciste d'Afrique du Sud à poursuivre une guerre brutale en Namibie; il a permis à cette entité de fournir une assistance économique et militaire au régime illégal de Smith et a servi de bouclier diplomatique à la répression et à la violence internes.
- 28. Le Conseil de sécurité doit agir immédiatement et prendre des mesures contre le régime raciste sud-africain afin de sauver des vies humaines et d'épargner des souf-frances plus grandes encore à la majorité des habitants. Une action efficace de la part de l'Organisation des Nations Unies peut empêcher ce régime de poursuivre sa politique intransigeante.
- 29. Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, réuni à Libreville en juin et juillet de cette année, a adopté une série de résolutions sur l'Afrique du Sud. Sa résolution sur les sanctions affirmait le besoin urgent
 - "d'isoler totalement" je répète "totalement" "le régime d'apartheid, la priorité devant être donnée à la cessation de toute coopération militaire ou nucléaire avec ce régime, de tout prêt et de tout investissement en Afrique du Sud".

De l'avis de ma délégation, le Conseil ne saurait mieux répondre à cet appel que par l'adoption immédiate des projets de résolution S/12309, S/12310, S/12311 et S/12312 présentés en mars dernier par les membres africains du Conseil.

30. M. DATCU (Roumanie): Sept mois après la décision du Conseil de sécurité d'ajourner ses débats dans l'espoir de voir se produire des évolutions positives dans la situation grave et tendue qui prévaut en Afrique du Sud, et en Afrique australe en général, nous nous trouvons devant de nouvelles atrocités commises par le régime de Pretoria

contre la population majoritaire de couleur. Les répressions contre les combattants de la liberté ont été intensifiées, la suppression des droits et des libertés élémentaires de la population de couleur a continué et les mesures prévoyant l'interdiction d'importantes organisations africaines et d'un grand nombre de publications en Afrique du Sud ont été renforcées.

- 31. De pareils événements viennent confirmer, une fois de plus s'il en était encore besoin, que le régime minoritaire de l'Afrique du Sud est décidé à ne pas renoncer de son plein gré à sa politique d'apartheid et d'oppression raciale et qu'en désespoir de cause, devant la lutte menée pour l'égalité des droits et la justice sociale, il devient toujours plus brutal, plus acharné, plus inhumain.
- 32. La politique raciale d'exploitation, ainsi que ses effets néfastes, le déni des droits fondamentaux de la majorité de la population sud-africaine, le déplacement forcé de millions d'Africains et la formation de bantoustans ont fait l'objet des préoccupations intenses de ce forum et se sont soldés par l'adoption d'un grand nombre de résolutions.
- 33. Dans ses efforts visant à mettre un terme à cette politique génératrice d'inégalité, de souffrances et de terreur sous la forme la plus dégradante pour la personne humaine, politique considérée à juste titre comme étant un crime contre la conscience et la dignité de l'homme, l'Organisation des Nations Unies a eu recours, dès 1946, à une large gamme de mesures et de moyens aux fins de faire entendre raison au Gouvernement sud-africain. C'est ainsi que les appels réitérés adressés au régime de Pretoria au fil des années, l'exhortant à renoncer à sa politique ségrégationniste et à tenir compte des stipulations de la Charte, ont été complétés en 1963 par l'appel adressé aux Etats Membres pour qu'ils instituent un embargo sur les armements destinés à l'Afrique du Sud et isolent ce pays sur le plan diplomatique.
- 34. Devant le refus du régime raciste de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, devant l'escalade des répressions contre la population africaine, le Conseil a reconnu, lors de sa session tenue en 1972 en terre africaine, à Addis-Abeba, la légitimité de la lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale et a réaffirmé la nécessité de respecter l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud [résolution 311 (1972)].
- 35. La perpétuation de la politique de suprématie raciale pratiquée à l'égard de la population de couleur, les répressions sanglantes qui ont culminé avec les massacres de Soweto et de Lango, la fomentation d'assassinats politiques, y compris celui perpétré contre le combattant de la liberté Steve Biko, ont déclenché, tant en Afrique du Sud qu'à l'échelon international, de fortes manifestations de protestation. N'est-ce pas un indice révélateur de l'inquiétude toujours croissante éprouvée par la communauté internationale que les problèmes ayant trait à la situation en Afrique du Sud aient fait l'objet cette année de nombreuses réunions internationales, dont certaines furent consacrées en exclusivité au débat sur la situation qui s'est créée dans cette partie du continent, telles les réunions de Lagos, de Maputo et de Lisbonne?

- 36. La politique de ségrégation raciale pratiquée par le régime de Pretoria, les actes criminels commis contre les combattants de la liberté, contre toute la population de couleur en Afrique du Sud, constituent un déni brutal des droits élémentaires du peuple sud-africain en même temps qu'un défi à l'opinion publique internationale et une violation flagrante des principes et des normes de la Charte des Nations Unies. Les effets d'une telle politique, le caractère explosif de la situation en Afrique du Sud, et en Afrique australe en général, constituent une grave menace à la paix dans la région, avec des répercussions imprévisibles pour la paix et la sécurité du monde. Personne ne conteste plus cette vérité.
- 37. Aux yeux de la Roumanie, l'abolition de la politique d'apartheid et l'élimination de l'état de tension dans cette partie du continent africain constituent un impératif d'une extrême urgence. Elles polarisent l'attention et la solidarité des forces progressistes et démocratiques de tous les coins de la planète qui appuient le juste combat mené par le peuple sud-africain pour faire valoir son droit de forger son avenir et de disposer de son propre sort. Le Conseil de sécurité ne peut plus tarder, croyons-nous, à répondre à cet impératif et à se hisser à la hauteur des responsabilités qui lui incombent quant à la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.
- 38. La délégation roumaine a attiré l'attention de ce forum, y compris lors des débats de mars dernier, sur le fait que la simple réitération des dispositions des résolutions précédentes ne pourra pas améliorer la grave situation qui prévaut dans la région. Les nouvelles mesures qui seront convenues devront, à notre avis, offrir aussi la garantie de leur mise en application afin d'assurer la participation de toute la population de l'Afrique du Sud à l'édification de son avenir, en toute égalité et sans distinction de race, de foi ou de couleur. Cela exige que ces mesures visent l'abolition de l'apartheid et des causes qui engendrent les pratiques ségrégationnistes, et non pas une réforme du système d'apartheid institutionnalisé par le régime de Pretoria.
- 39. La Charte prévoit les moyens auxquels il convient de recourir lorsque la paix et la sécurité du monde sont en danger. Nos collègues africains, ainsi que d'autres orateurs, ont fait une série de suggestions qui méritent d'être examinées de près par le Conseil. Nous accordons tout notre appui à la position des pays africains, aux propositions soumises au Conseil qui tendent à faire adopter par celui-ci, en application des dispositions de la Charte, des mesures radicales contre le régime de Pretoria. Nous estimons qu'une action ferme et solidaire de tous les membres de cet organe de l'Organisation pourra jouer un rôle substantiel en vue d'éliminer l'état de tension, de prêter appui au peuple sud-africain et d'assurer le développement libre et indépendant des peuples de cette partie du monde. Cela exige, en premier lieu, la coopération de ceux qui ont, par leur politique à l'égard de l'Afrique du Sud, contribué directement ou indirectement au maintien des régimes racistes et d'apartheid sur le continent africain.
- 40. La Roumanie estime que la liquidation définitive de la politique profondément anachronique et condamnable pratiquée par le régime minoritaire de Pretoria impose l'intensi-

- fication des efforts de toute la communauté internationale, de toutes les forces attachées à la cause de la paix, de la liberté, de l'égalité et du respect mutuel entre nations.
- 41. Fidèle à sa position de solidarité avec les peuples africains, avec la lutte des peuples pour jouir de leur droit sacré à une vie libre et indépendante, la Roumanie appuie la réalisation des aspirations du peuple sud-africain à la dignité humaine et au progrès national. Cette position a été réitérée par le président Nicolae Ceausescu dans le message adressé le 23 août dernier à la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid tenue à Lagos, message qui réaffirme que la Roumanie est déterminée
 - "à continuer à combattre la politique d'apartheid et de discrimination raciale sous toutes ses formes et à fournir au peuple d'Afrique du Sud une aid multilatérale qui lui permette d'accéder à l'autonomie et de progresser, librement et en toute indépendance, dans la voie du développement économique et social".
- 42. En conclusion, la délégation roumaine souscrira à toute mesure convenue par le Conseil qui sera de nature à favoriser la réalisation de progrès importants sur la voie de l'élimination de la politique d'apartheid et de discrimination raciale.
- 43. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.
- 44. M. BEDJAOUI (Algérie): Il est très hautement symbolique que le Conseil de sécurité reprenne l'examen de la question de l'Afrique du Sud sous la présidence du représentant de l'Inde, pays qui a été le premier à inscrire le problème de l'apartheid à l'ordre du jour de notre organisation et à en dénoncer vigoureusement les méfaits. Il m'est donc très agréable, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de ma délégation, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et de vous exprimer notre conviction que, sous votre haute autorité, le Conseil sera en mesure de prendre les décisions qu'impose la gravité de la situation en Afrique du Sud. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation d'apporter sa contribution à ce débat.
- 45. En dépit de tous les progrès enregistrés, le genre humain restera-t-il toujours divisé en Romains et Barbares, en élus de Dieu et goyim, les premiers jouissant de tous les privilèges et les seconds n'ayant que le droit d'être subjugués? Dans la prodigieuse aventure humaine, faite de multiples splendeurs mais en même temps, hélas, de graves infirmités, les hommes d'hier avaient au moins l'avantage sur nous de bafouer les droits d'autres hommes sans recourir inefficacement aux déclarations solennelles sur le respect de l'éminente dignité de tout le genre humain. Aujourd'hui, à l'ère des progrès techniques spectaculaires qui donnent le vertige, nous possédons encore une mentalité paléolithique, et c'est une des bien grandes singularités, mais aussi l'une des bien cruelles tristesses de notre temps,

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.3, p. 44.

si avancé scientifiquement, si retardé moralement, que de demander sans succès à l'homme de traiter en homme un autre homme.

- 46. Plus que tout autre continent, le continent africain possède le triste privilège d'endurer la géhenne. En cette terre d'Afrique, qui, selon la belle expression de Hegel, est longtemps restée "cet enfant gisant au-delà de la lumière de l'histoire" et qui retrouve aujourd'hui, peu à peu, les faveurs de cette histoire trop longtemps ingrate, les droits et les libertés de l'homme sont bafoués plus que partout ailleurs. Une sorte de malédiction séculaire semble frapper cruellement l'Afrique qui, sortie de deux siècles de traite des esclaves vers les Amériques, d'un siècle de colonialisme dévastateur et d'une Conférence de Berlin qui l'avait mise en pièces, continue à souffrir aujourd'hui de la ségrégation raciale, du régime d'apartheid et de la violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- 47. Dans notre monde à la fois de civilisation et de barbarie, l'homme, destinataire final de la norme de droit international libératrice et composante première de toute communauté nationale, se trouve encore flagellé quelque part, là-bas, en Afrique du Sud, c'est-à-dire ici, dans notre conscience, et ressent dans sa chair la remise au goût du jour de supplices dont la rigueur aurait fasciné Torquemada.
- 48. Le régime inhumain de l'apartheid ou du "développement séparé", comme on le désigne par un odieux euphémisme, prospère plus que jamais et se radicalise aujourd'hui comme un défi permanent et intolérable à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la conscience universelle. L'arrogance de la race a pris les proportions d'une folie collective en Afrique du Sud, comme dans le reste de l'Afrique australe, mettant les Noirs à la merci du pouvoir blanc. Jour après jour, Vorster distille son poison de racisme dans le sang de l'Afrique. La communauté internationale a essayé sans succès d'enrayer cette lèpre immonde et ce cancer raciste qui prolifèrent en Afrique australe. Que dire donc qui ne soit de l'amertume, qui ne situe les responsabilités, qui ne soit une colère qui brûle et purifie, qui ne soit un serment qui engage ?
- 49. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations régionales, les déclarations d'hommes d'Etat pour la libération de l'Afrique australe ne se comptent plus. Mais derrière le grain des mots, la paille des choses; derrière la magie du verbe, le paysage dévasté d'un univers où l'homme est encore tourmenté et supplicié.
- 50. La présente réunion du Conseil de sécurité se tient à la demande du Groupe africain, à la suite des dernières mesures de répression prises par le régime raciste de Pretoria. Cette nouvelle vague de répression, d'une ampleur inégalée, a été ressentie comme un choc et comme un défi, même par les protecteurs traditionnels du régime raciste de Pretoria.
- 51. En effet, les nouvelles alarmantes qui nous parviennent d'Afrique du Sud concordent pour indiquer que les événements qui s'y déroulent sont loin de représenter de petits incidents sans importance et sans lendemain et devraient nous convaincre tous de la gravité de la situation

- et de son caractère explosif, ainsi que du danger permanent que constitue le système d'apartheid pour la paix et la sécurité internationales.
- 52. En fait, les événements des derniers jours sont révélateurs des intentions des dirigeants de Pretoria et de leur volonté de maintenir le régime d'apartheid; bien plus, ils viennent opposer un démenti formel à ceux qui semblaient encore croire à une disposition quelconque du régime de Pretoria à opérer un changement dans sa politique d'apartheid. Enfin, ces événements s'inscrivent dans la logique même d'un système qui ne peut survivre sans répression. Ils font suite à la liste déjà longue des massacres de Sharpeville, des tueries de Soweto et de l'assassinat de leaders nationalistes. Il est donc naturel qu'ils aient soulevé l'émotion indignée de la communauté internationale et provoqué la réprobation, même parmi les pays les plus indulgents à l'égard du régime d'apartheid.
- 53. Il n'est pas inutile de rappeler que l'actuelle réunion du Conseil ne constitue, en fait, qu'une reprise d'un débat commencé en mars dernier et qui aurait dû être naturellement couronné par l'adoption de mesures à l'encontre du régime de Pretoria. Mais certains membres du Conseil, peut-être un peu trop confiants dans leur capacité de persuasion à l'égard de l'Afrique du Sud, ont convaincu le Conseil de la nécessité d'accorder un sursis à celle-ci pour l'engager sur la voie de la raison. La réponse de l'Afrique du Sud ne pouvait être plus claire : aggravation de la répression et défi persistant à la communauté internationale. En fin de compte, l'Afrique du Sud a mis à profit le répit qui lui était accordé pour renforcer son système d'asservissement. Elle continue de ce fait à jouer son rôle de hors-la-loi avec l'espoir insensé de lasser la vigilance de la communauté internationale et d'épuiser la résistance du peuple noir d'Afrique du Sud.
- 54. La signification profonde de ce qui se passe actuellement en Afrique du Sud ne peut plus échapper à personne. C'est l'apartheid, et lui seul, qui est à l'origine de la tragédie que constitue l'asservissement de la population noire africaine. Il ne suffit pas de condamner l'apartheid pour en assurer la disparition. La population noire d'Afrique du Sud ne peut plus désormais se contenter de bonne paroles, ni même de l'indignation générale que soulèvent aujourd'hui les derniers et tragiques développements de la situation. La persévérance diabolique à vouloir perpétuer la domination blanche en Afrique du Sud pousse le régime de Pretoria à recourir à toute une série de mesures répressives à l'encontre du peuple sud-africain. Pour atteindre cet objectif, Pretoria s'est en outre lancé dans un accroissement frénétique de sa puissance militaire, qui s'étend jusqu'au territoire namibien. Cette puissance militaire est utilisée, à l'intérieur, à des fins de répression et d'oppression de la population africaine et, à l'extérieur, à des fins d'agression contre des Etats indépendants africains voisins, menaçant ainsi gravement la paix et la sécurité internationales.
- 55. L'attitude de certains gouvernements qui accordent un soutien direct ou indirect à l'Afrique du Sud constitue à coup sûr pour le régime de Pretoria un encouragement dans son défi permanent à la communauté internationale. C'est pourquoi ces gouvernements portent nécessairement une part de responsabilité dans les mesures prises par le régime

de Vorster. Aussi n'est-il plus permis d'accepter l'ambiguïté qui consiste, d'une part, à condamner l'apartheid et, d'autre part, à maintenir des rapports étroits et fructueux avec Pretoria.

56. Il est à l'honneur des pays africains d'avoir sans cesse dénoncé les dangers de la politique raciste de Pretoria. Une fois de plus, ils s'adressent au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités. Ce que l'Afrique attend aujourd'hui du Conseil, c'est non seulement qu'il exprime sa solidarité à la population noire d'Afrique du Sud mais surtout qu'il prenne toutes les mesures que commande cette situation, et en particulier qu'il interdise toute relation d'ordre politique, économique ou militaire avec le régime de Pretoria. Il suffit pour cela que le Conseil donne son approbation aux quatre projets de résolution qui lui ont été soumis en mars dernier par ses trois membres africains. En

agissant ainsi, il s'acquittera de sa responsabilité à l'égard d'un peuple bafoué dans sa dignité et lui évitera de nouveaux Sharpeville et de nouveaux Soweto.

57. Tant que les puissances concernées n'auront pas imposé un embargo strict et obligatoire sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud, tant qu'elles n'auront pas renoncé à tous les investissements ou prêts en faveur du régime raciste, tant que le Conseil n'aura pas pris les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte et que rèquiert la situation pour mettre un terme aux violations flagrantes et persistantes des principes des Nations Unies, il n'y aura pas de paix en Afrique du Sud, ni dans toute la région australe, ni dans tout le continent africain, si éprouvé par ailleurs.

La séance est levée à 16 h 40.

كيفية الحصول على منشودات الامم المتحدة

سكن العمول على منفورات الام العتمدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انعاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الام المتعدة ،قسم البيع في تبويورك او في جنيف ·

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИИ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.